

# www.caf.fr :

## Refonte de l'authentification

Le code confidentiel à 4 chiffres utilisé actuellement est désormais remplacé par un mot de passe à 8 chiffres, créé par l'allocataire, pour se connecter en toute sécurité à son espace personnel sur caf.fr, sur l'application smartphone, sur les bornes et les serveurs vocaux.

Pour des raisons de sécurité, le mot de passe ne peut pas être : 8 chiffres identiques, 8 chiffres successifs, 8 chiffres correspondant à une date de naissance ou à un numéro de téléphone connus du dossier, les 8 premiers chiffres du NIR, le numéro allocataire...

### Authentification, pourquoi ça change ?

Trois objectifs sont en lien avec cette évolution de l'authentification de l'allocataire :

- Permettre à un primo-demandeur d'accéder à l'espace Mon compte dès la réalisation d'une démarche en ligne (demande aide au logement ou prime à la naissance) et ainsi diminuer les flux de contacts
- En cas de perte ou d'oubli, envoi immédiat du mot de passe à l'allocataire par SMS
- Simplifier et sécuriser l'accès au compte en laissant l'allocataire choisir lui-même son mot de passe à 8 chiffres.

### Authentification, pour qui ça change ?

#### > Pour les primo-demandeurs

Actuellement l'espace Mon compte n'est accessible qu'aux dossiers affiliés obligeant alors les primo-demandeurs à contacter leur Caf pour connaître le suivi de leur dossier. Pour éviter ces contacts il a été décidé d'immatriculer en ligne les demandeurs d'aide au logement et de la prime à la naissance réalisées sur www.caf.fr.

Cette immatriculation en ligne leur permettra de disposer dès la fin de la téléprocédure d'un matricule et d'un mot de passe provisoire pour suivre leur dossier immédiatement à partir de l'espace Mon compte.

Le mot de passe provisoire (valable deux mois) est adressé par SMS si un numéro de portable a été transmis (ou par courrier dans le cas contraire) et devra être modifié dès la première connexion à l'espace Mon Compte.

L'ouverture de l'espace Mon compte est mise en œuvre pour l'ensemble des primo-demandeurs y compris ceux qui réalisent une demande papier, ces derniers recevant leurs identifiants de connexion via deux courriers distincts adressés sous 72 heures.

Seuls certains services de l'espace Mon compte sont proposés aux primo-demandeurs : suivre ses démarches/ transmettre une PJ/ contacter sa Caf/ accéder à « La Caf vous demande »/modifier son mot de passe.

Les autres services sont soit non accessibles (changer de situation, déclarer ses ressources annuelles ou trimestrielles, accéder à une demande en ligne...) ou sans information ( Mes paiements/ Consulter mes droits et paiements)

## Authentification, pour qui ça change ?

### > Pour les allocataires

Dès la première connexion à l'espace « Mon compte » du caf.fr, sur borne ou sur smartphone avec son code confidentiel, l'allocataire doit **obligatoirement** créer son propre mot de passe. En cas de difficultés, un lien lui explique les règles à suivre et l'oriente, le cas échéant, vers le 0810 29 29 29 pour obtenir de l'aide.

Refonte de l'Authentification Lot 1

Sur Caf.fr : allocataire avec code confidentiel

Bienvenue

Veuillez vous identifier (\* champ obligatoire)

1 Identifiez-vous :

\* Code postal

\* Numéro d'allocataire

\* Jour et mois de naissance

Configurer

2 Cliquez pour composer les 4 chiffres de votre code confidentiel :

← Configurer

Effacer

Se connecter

Code confidentiel perdu ?

1<sup>re</sup> étape

← L'alloc

2<sup>eme</sup> étape

L'allocat

d'un cod

Ce nouveau mot de passe aura une durée de validité maximale de 2 ans mais pourra être modifié à tout moment par l'allocataire via une nouvelle rubrique « changer mon mot de passe ».

En cas de séparation ou de mutation, il est automatiquement modifié.

En cas de perte de son mot de passe, l'allocataire peut, par exemple, utiliser la fonction Mot de passe perdu sur le caf.fr.

Dans ce cas, un mot de passe provisoire et valable deux mois lui sera envoyé par courrier ou par SMS, si son numéro de portable figure dans son dossier.

L'envoi du mot de passe provisoire peut également être réalisé par une tâche NIMS.

*Attention, la création du mot de passe n'est pas possible via un serveur téléphonique, car trop complexe. Les allocataires utilisant cet outil pourront s'y connecter avec leur code confidentiel et seront invités à créer leur mot de passe sur caf.fr. Dès qu'ils auront créé leur mot de passe, c'est ce dernier qu'ils devront utiliser sur l'ensemble des outils, serveurs téléphoniques inclus.*